

**C DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES
Jeudi 9 Mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 9 mai à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, légalement convoqué le 3 mai 2019, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Noël VIGNEAU à Saint-Lizier.

Présents : Nathalie AURIAC, Alain BARI, Magalie BERNERE, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Jean BOUSSION, Gérard CAMBUS, Monique CHARLES, René CLASTRES, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Jocelyne FERT, Patrick LAFFONT, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Nadine NENY, Maryse PERIGAUD, Denis PUECH, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Christine TEQUI, Patrick TIMBART, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

Excusés : Simon BAVARD, Ginette BUSCA, Alain CAU, Patricia DANDURAND, Geneviève OSMOND, Marie-Christine SOULA,

Procurations : Daniel ARTAUD à André VIDAL, Michel ICART à René CLASTRES,

Absents :

Secrétaire de séance : Christine TEQUI

ORDRE DU JOUR

- Validation du procès-verbal des Bureaux Communautaires des 18 et 25 avril 2019
- **Dossier soumis à délibération du bureau**

Proposition de rapport supplémentaire : demande subvention exceptionnelle du Saint-Girons Handball Couserans

Culture

- Convention locaux Art'CADE

Technique

- Convention Délégation temporaire de Maitrise d'Ouvrage travaux route forestière Bordes-Uchentein

Economie

- Subvention Office de Tourisme Couserans-Pyrénées 2019

Tourisme

- Demande de lots pour la radio Fun Radio

- **Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire**

Questions diverses

- « Mission Ours » présentée par Mme la Préfète

Le Président ouvre la séance à 18H15

M. le Président présente aux membres du Bureau un rapport supplémentaire relatif à une demande de subvention exceptionnelle émanant du Saint-Girons Handball Couserans.

- Les membres du Bureau acceptent, à l'unanimité, de rajouter cette décision à l'ordre du jour (26 voix)

Validation du Procès-Verbal du Bureau du 18 avril 2019

Le Président demande s'il y a des observations sur ce PV.

- **Les Membres du Bureau communautaire valident à l'unanimité le PV (26 voix).**

Validation du Procès-Verbal du Bureau du 25 avril 2019

Le Président demande s'il y a des observations sur ce PV.

- **Les Membres du Bureau communautaire valident à l'unanimité le PV (26 voix).**

- **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

CULTURE

Convention locaux Art'Cade (rapport n° 1)

M. Denis Puech, Vice-Président, présente le dossier.

Il indique que la CCCP est propriétaire du local situé au N° 3 rue Rouaix à Saint-Girons. Ce local héberge « la Garantie Jeune » un jour par semaine.

L'association Art'Cade y occupe également un espace avec la présence de son médiateur culture accompagné d'un emploi civique. Ces derniers y mènent une mission de médiation culturelle auprès des habitants avec une action spécifique en direction des jeunes.

L'association mène au sein des locaux un travail essentiellement administratif ainsi que des permanences. Les actions culturelles proprement dites se déroulent sur d'autres espaces.

En tant qu'administrateur référent de l'Agence de Développement de l'Economie Culturelle du Couserans (ADECC), l'association Art'Cade s'appuie également sur ce local pour coordonner la Résidence de Territoire inscrite dans le cadre de la politique de la ville. (En 2019 ; résidence du photographe Anthony Jean).

Dans le cadre de sa mission SMAC (Scène de Musique ACtuelle), l'Association Art'Cade dispose ce jour d'une antenne à Sainte-Croix-Volvestre, d'une à Foix et d'une à Saint-Girons.

Pour la CCCP il s'agit, en établissant cette convention, de formaliser une situation existante et de soutenir une action culturelle menée en direction de la jeunesse couserannaise sur la ville centre.

La commission Culture qui s'est tenue le 17 avril 2019 a émis un avis favorable à l'unanimité pour cette proposition.

M. le Président précise que des pièces restent disponibles dans le bâtiment. Le pôle Education étudie la possibilité d'occuper des pièces libres pour ses missions.

M. le Président demande aux membres s'il y a des questions sur cette proposition. Il invite le Bureau à délibérer.

- **Les membres du Bureau délibèrent favorablement à l'unanimité pour signer cette convention avec Art'CADE (26 voix)**

TECHNIQUE

Convention de Délégation temporaire de Maitrise d'Ouvrage travaux route forestière Bordes-Uchentein

M. Alain Metge, Vice-Président, présente le dossier.

La CCCP est invitée à s'engager à réaliser des travaux de consolidation de la route domaniale desservant la maison du Valier et le refuge des Estagnous suite à un éboulement sur la commune de Bordes-Uchentein.

Cette route domaniale est propriété de l'ONF.

L'ONF, n'ayant aucun intérêt d'exploitation forestière sur cette zone, ne financera pas la reprise de la voie. Ils sont même prêts à déposer un arrêté pour fermer la route domaniale.

Cette route, étant la seule qui dessert la maison du Vallier (et le refuge des Estagnous), ne peut être raisonnablement fermée

La convention a pour objet de définir les travaux réalisés par la CCCP pour le compte de l'ONF, propriétaire de cette route domaniale.

Description du problème

L'éboulement a eu lieu en février 2019 lors de fortes intempéries (neige puis pluie abondante). Une partie de la voie s'est déchaussée sur environ 1 m de large et 10 m de longueur côté aval (forte dénivellation côté rivière).

Le maire de Bordes-Uchentein M. Laffont, a déposé un arrêté afin d'interdire la circulation des véhicules >3.5t pour éviter tout risque de chutes.

Cet éboulement a pour cause une forte accumulation d'eau amenée par une cascade qui se déverse sur la partie amont de la route (coté montagne).

Cette cascade avait déjà provoqué, en 2010, le même type d'éboulement un peu plus haut sur la route, des travaux d'élargissement et création de fossé avaient alors été réalisés.

Solution de reprises

La RTM (restauration des terrains en montagne) service de l'ONF, suite à l'éboulement de février 2019, a rédigé un rapport où il mentionne 2 solutions de reprises :

Solution 1 : élargissement route coté amont (travaux au brise roche hydraulique sur massif rocheux) avec busage du fossé, renouvellement de la route avec création de revers d'eau supplémentaire, mise en place de blocs rocheux au droit d'éboulement pour dévoiement circulation

Solution 2 : création d'un ouvrage de soutènement coté Aval (au droit de l'éboulement)

L'ONF a fait chiffrer à l'entreprise SOCA les 2 solutions

Solution 1 : 46 987 € TTC

Solution 2 : 61 310 € TTC

Le service technique de la CCCP a fait chiffrer la solution 1 à l'entreprise Naudin, qui a évalué la réparation à 24 700 € HT.

Selon, la commission technique, la solution 1 peut résoudre le problème car le busage permettra de canaliser cette grosse venue d'eau qui a créé les éboulements de 2010 et plus récemment de février 2019

M. le Président propose aux membres du Bureau de délibérer pour valider le coût des travaux de réparation de la route menant au Pla de La Lau, pour un montant de 24 700€ HT.

- **Les membres du Bureau délibèrent favorablement à l'unanimité (26 voix) pour :**
 - **approuver la prise en charge de la réalisation des travaux d'élargissement de la route avec busage du fossé et création de revers d'eau pour un montant de 29 640 € TTC (solution 1),**
 - **autoriser le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ONF et tous autres documents à intervenir sur le dossier.**
- **M. le Président valide la proposition faite par le Bureau de relancer la procédure de demande de rétrocession de passages, parking, aire... domaniaux d'intérêt communautaire par l'ONF à la CCCP.**

ECONOMIE

Subvention 2019 à l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées

M. le Président présente le dossier.

L'intercommunalité, compétente en matière de « *Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* », a confié par délibération à l'association Office de Tourisme Couserans Pyrénées un certain nombre d'objectifs et de missions dans le cadre d'une Convention d'Objectifs et de Moyens établie pour la période 2018-2020.

La convention fixe les relations contractuelles entre la collectivité et l'office de tourisme, tout en définissant également leurs perspectives et objectifs stratégiques à l'horizon 2020. Elle encadre l'octroi par la collectivité d'aides financières à l'office de tourisme au cours de la période 2018-2020.

La convention précise notamment :

- L'état des lieux touristique du territoire dans la continuité du Projet de Territoire ;
- Les grands objectifs de l'office de tourisme ;
- Les grands objectifs du territoire ;
- Les moyens mis à disposition de l'office de tourisme ;
- En annexes : le plan d'action annuel de l'office de tourisme, les inventaires logistiques et thématiques, les référentiels supports, etc.

A ce titre et avec pour objectif de permettre à l'office de tourisme la mise en œuvre de ses missions, la Communauté de Communes s'est engagée à contribuer pour les trois exercices budgétaires concernés au financement de l'office de tourisme grâce à une subvention annuelle de fonctionnement et au reversement des recettes de la taxe de séjour.

Pour l'exercice 2019, dans la continuité des exercices précédents, le montant de la subvention annuelle est fixé à 567 123 €, versé selon les modalités prévues par la convention.

M. le Président propose aux membres du Bureau, s'il n'y a pas de question, de délibérer pour valider le montant de la subvention 2019 attribuée à l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées.

- **Les membres du Bureau délibèrent favorablement à l'unanimité pour valider le montant de la subvention 2019 attribuée à l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées. (26 voix)**

TOURISME

Demande de lots pour la radio Fun Radio (rapport n° 4)

M. Gérard Cambus présente le dossier.

Il précise que la station de radio FUN RADIO, à diffusion nationale, écoutée par un public 17-25 ans, sera présente en mai prochain dans le Couserans. A cette occasion, il est proposé au Bureau, le dispositif suivant : en contrepartie d'une publicité nationale sur les ondes de FUN RADIO, de la station de GUZET et des Thermes d'Aulus, la Communauté de Communes propose d'offrir les lots suivants :

- 4 Descentes de luge
- 4 Entrées au Centre Aquatique
- 4 Entrées au Bike Park
- 4 Entrées au Karting montagne
- 6 soins aux Thermes d'Aulus

M. le Président propose aux membres du Bureau de délibérer, s'il n'y a pas de question, pour valider l'attribution de lots à Fun Radio à l'occasion de son passage sur le Couserans.

- **Les membres du Bureau délibèrent favorablement à l'unanimité pour autoriser le Président à attribuer les lots ci-dessus à Fun Radio dans le cadre de son émission réalisée en Couserans (26 voix)**

SPORTS

Demande de subvention exceptionnelle du Saint-Girons Handball Couserans pour le déplacement des supporters dans le cadre des phases finales (rapport supplémentaire)

M. le Président présente cette demande.

L'équipe séniors garçons du Saint-Girons Handball Couserans, évoluant en Excellence Occitanie, va jouer sur la base d'un match aller/retour la montée au niveau pré-national.

Un déplacement est programmé à Montauban notamment pour les supporters et les membres du club qui comptent 220 licenciés (séniors féminines évoluant en National 3, jeunes évoluant en Régional).

M. le Président propose d'accorder une aide exceptionnelle de 1 000 € pour le déplacement, au Saint-Girons Handball Couserans, afin de permettre au plus grand nombre de se rendre au match à l'extérieur.

M. le Président propose aux membres du Bureau de délibérer, s'il n'y a pas de question, pour valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

- **Les membres du Bureau délibèrent favorablement à l'unanimité pour autoriser le Président à attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € pour le déplacement des supporters du Saint-Girons Handball Couserans dans le cadre du match retour pour la montée (26 voix)**

• QUESTIONS DIVERSES

M. le Président est interpellé au sujet de l'étude soumise à la commission Education sur la prise en charge par la CCCP, dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse, d'un **accueil le mercredi** matin sur les communes où le retour aux 4 jours est envisagé.

Le Bureau est interpellé, concernant le dernier conseil d'administration de l'Office HLM, au sujet de deux problématiques à résoudre sur le projet de gendarmerie de Saint-Girons.

« Mission Ours » présentée par Mme la Préfète

Monsieur le Président communique les éléments dont il dispose sur ces dossiers.

La séance est levée à 20H15

